

Commune d'Escherange



Annexe sanitaire du P.L.U.

Note relative au réseau d'assainissement



O.T.E. ingénierie

OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN

1 Rue de la Lisière

BP 40110

67403 ILLKIRCH CEDEX

Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

PLU approuvé par DCM du 1^{er} mars 2012

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 08342	Page : 1/9
0	28/01/2011	Création	OTE - C. ALMY	LD		

Les révisions sont indiquées par une marque de révision notée en marge

SOMMAIRE

1.	Introduction	3
2.	Généralités	4
2.1.	PREAMBULE.....	4
2.2.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	4
2.3.	DEMOGRAPHIE.....	4
2.4.	DEVELOPPEMENT URBAIN	5
2.5.	ANALYSE PAYSAGERE	5
2.6.	TOPOGRAPHIE	6
2.7.	GEOLOGIE.....	6
2.8.	HYDROGEOLOGIE.....	6
2.9.	RESEAU HYDROGRAPHIQUE	6
3.	Etat actuel.....	7
3.1.	STRUCTURE ADMINISTRATIVE	7
3.2.	INSTALLATIONS EXISTANTES	7
3.2.1.	RESEAU COMMUNAL.....	7
3.2.2.	STATION D'EPURATION	9

1. Introduction

Conformément à l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, la présente annexe sanitaire, relative au réseau d'assainissement, accompagne le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Elle est constituée des pièces suivantes :

- la note technique décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état actuel,
- un plan du réseau avec les projets d'aménagement.

Le présent document constitue la note technique.

2. Généralités

2.1. PREAMBULE

La commune d'Escherange est constituée de deux entités, Molvange au Nord et Escherange au Sud qui ont fusionné sous la dénomination d'Escherange.

2.2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune d'Escherange se situe au Nord du département de la Moselle, à environ 5 km de la frontière luxembourgeoise.

La commune se trouve :

- directement au Sud du pôle urbain Dudelange (Luxembourg) – Volmerange lès Mines,
- à l'Ouest de Cattenom (15 km)
- au Nord-Ouest de Thionville (10 km)

La commune se situe enfin à 35 km au Nord de Metz et 20 km au Sud de Luxembourg.

Les communes limitrophes d'Escherange sont :

- Volmerange-les-Mines.
- Kanfen,
- Entringe,
- Thionville,
- Angevillers,
- Rochonvillers.

La commune d'Escherange est traversée par la RD58 d'axe Nord/Sud, d'Angevillers à Volmerange-les-Mines. Cet axe permet de rejoindre les échangeurs autoroutiers de Volmerange-Hettange (A31/E25) au Nord, et au Sud celui de Thionville ou de Terville (A31/E25), ou encore au Sud-Ouest vers Hayange celui de l'A30.

2.3. DEMOGRAPHIE

La population officielle de la commune d'Escherange en 2006 s'établit à 543 habitants.

Depuis les années 1990 la population a progressivement augmenté et s'accélère depuis 1999. La population a progressé de plus du quart durant cette dernière période intercensitaire.

2.4. DEVELOPPEMENT URBAIN

La commune s'est développée à partir de deux villages existants (Escherange au Sud, et Molvange au Nord) en fond de vallon, le long du Ruisseau des Quatre Moulins. Elle se situe sur un axe de circulation historique (voie secondaire de la grande artère romaine Metz/Trèves).

Des extensions successives ont développé les deux villages de manière autonome et sans chercher à en faire la jonction.

Le village d'Escherange s'est construit autour d'une place centrale et le long de l'axe principal.

Puis deux extensions ont été construites d'une part à l'écart du centre, au Sud-Est, le long d'un axe parallèle au cours d'eau Weihergraben, et d'autre part en continuité du centre-bourg, au Nord-Est vers Molvange, le long de la Route Départementale.

Le village de Molvange se constitue d'un centre ancien autour de la petite place du village. Molvange s'est développé le long du coude de la route principale par un bâti souvent jumelé.

Molvange a donc une forme urbaine assez compacte qui tend à s'étendre vers le Sud du village, rejoignant la ferme au bout de la rue du Moulin.

2.5. ANALYSE PAYSAGERE

La commune d'Escherange s'inscrit dans la grande unité paysagère des côtes de Moselle et du chapelet de buttes témoins.

Le paysage local est singulier :

- La vallée présente un relief asymétrique
- Les coteaux présentent un jeu d'horizon, constitué d'une alternance de crêtes nues et d'espaces boisés.

L'eau est la première caractéristique du territoire communal.

La présence de l'eau n'est que peu marquée par une ripisylve, mais principalement par une gestion humaine séculaire importante : berges nues, saules taillés en têtards, canal, moulin.

Escherange étant situé à la convergence de deux vallons. Le paysage est ouvert dans l'axe de la vallée et les coteaux sont agrémentés de haies ou de vergers qui habillent les pentes et créent des jeux de profondeurs.

Les pentes douces du coteau Est sont marquées par des structures de haies.

A Molvange les monts au relief doux de Freudenberg, Hutberg, Schlappenberg, marquent le sommet du coteau Est. Ils sont ponctués de massifs boisés.

2.6. TOPOGRAPHIE

Le ban communal d'Escherange est marqué par la topographie ; en effet il s'inscrit en travers du vallon drainé par le ruisseau des quatre moulins qui elle-même constitue la limite Est du plateau du Pays-Haut minier. Le front de côte du Staufenberg dont la partie sommitale constitue la limite communale à l'Est marque également la limite entre deux espaces géologiques, la vallée de la Moselle à l'Est et le Pays-Haut à l'Ouest.

Le point le plus bas est situé dans le creux du vallon en direction de Volmerange et se place à une altitude de 313 mètres.

Le point culminant présente une altitude de 428 mètres au cœur du Bois des Quatre Seigneurs.

Localement, le ban communal peut enregistrer des pentes de plus de 25%, en particulier au droit du front de côte du Staufenberg à l'Est et en périphérie du Bois des Quatre Seigneurs au Nord.

2.7. GEOLOGIE

La commune d'Escherange se situe en limite Est du plateau marno-calcaire du Pays-Haut. La vallée se caractérise par l'affleurement d'argiles du Lias.

Le ban communal compte d'anciennes carrières d'où ont été extraites de pierres à bâtir très dure.

Le ban communal d'Escherange a été concerné de manière très marginale par l'exploitation minière du bassin ferrifère lorrain. A ce titre, la commune est concernée par un risque d'effondrement minier qui a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Miniers.

2.8. HYDROGEOLOGIE

L'alimentation en eau de la commune est assurée à partir d'un forage implanté sur la commune. L'exploitation du captage a été confiée par la commune à VEOLIA.

Ce forage bénéficie d'un périmètre de protection instauré par une DUP en date du 7 avril 2003.

2.9. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune d'Escherange s'inscrit dans le bassin versant de la Moselle. Le ban communal est drainé par le ruisseau de Volmerange encore dénommé ruisseau des Quatre Moulins.

Ce ruisseau, entièrement de type "côtes calcaires et marno-calcaires", suit un écoulement Sud-Nord vers la frontière luxembourgeoise drainant un bassin-versant de 28 km² constitué d'une zone forestière en tête de bassin puis de prairies et de zones urbanisées en aval.

C'est un affluent de l'Alzette en territoire luxembourgeois.

La commune d'Escherange n'est pas identifiée dossier départemental des risques majeurs de Moselle comme étant susceptible d'être soumise à un risque d'inondation.

3. Etat actuel

3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

La gestion des réseaux d'eaux usées et l'entretien de ces réseaux relèvent de la compétence de la Communauté de Communes de Cattenom et environs.

Le traitement des effluents est assuré dans le cadre d'une convention, par la station d'épuration de Bettembourg au Luxembourg.

3.2. INSTALLATIONS EXISTANTES

3.2.1. RESEAU COMMUNAL

3.2.1.1 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la commune d'Escherange est de type unitaire, à l'exception de quelques extensions récentes qui sont réalisées en mode séparatif. Il est entièrement gravitaire.

3.2.1.2 DESCRIPTION DU RESEAU COMMUNAL

Escherange

Le réseau d'assainissement a récemment fait l'objet d'une restructuration. La majeure partie du réseau est traitée en mode séparatif, à l'exception du lotissement des Aubépinés, de la rue des Ecoles et de la rue de Rochonvillers.

Les réseaux actuels sont situés au droit des voiries existantes. Le réseau d'assainissement est constitué de canalisations en PVC Ø 200 mm et en béton armé de diamètre 300, 400, 500 et 800 mm répartis comme suit :

- 1 275 ml de collecteurs PVC Ø200
- 2 260 ml de collecteurs BA Ø300
- 270 ml de collecteurs BA Ø400
- 180 ml de collecteurs BA Ø500
- 300 ml de collecteurs BA Ø700
- 30 ml de collecteurs BA Ø800
- 116 regards de visite

Les débits de pointe des eaux pluviales se déversent dans le ruisseau des Quatre Moulins via des déversoirs d'orage situés :

- rue de l'Eglise (1 déversoir)
- Sur la RD58 au niveau du poste de refoulement (1 déversoir)
- en sortie du village au droit de la RD58 (1 déversoir)

Le réseau d'eau pluviale se déverse dans le ruisseau des Quatre Moulin et son affluent en 8 points.

Le réseau dispose de 2 stations de refoulement :

- les effluents de la rue des Romains et du Chemin d'Entrange, ainsi qu'une partie de la rue du Génie sont collectés gravitairement puis sont pompés vers le réseau en aval de la rue du Génie
- une conduite de refoulement permet de raccorder deux tronçons du réseau gravitaire de la rue Principale

En sortie du village d'Escherange (lotissement de l'Aubépine), les effluents sont acheminés gravitairement vers Molvange par une conduite en fonte Ø200 sur 260 ml.

Molvange

Le réseau d'assainissement du village de Molvange a été partiellement restructuré.

La canalisation Ø200 en provenance du village d'Escherange collecte les effluents de la rue principale jusqu'au croisement de la rue du Moulin, puis se raccorde sur le réseau d'assainissement existant.

Les quartiers de la rue du Moulin et de la rue des Fontaines sont traités en mode séparatif. Les quartiers restants sont équipés d'un réseau unitaire.

Le tracé des réseaux actuels de Molvange emprunte le tracé des voiries. Le réseau d'assainissement de Molvange se compose de :

- 600 ml de collecteurs PVC Ø200
- 380 ml de collecteurs fonte Ø200
- 970 ml de collecteurs BA Ø200
- 90 ml de collecteurs PVC Ø250
- 530 ml de collecteurs BA Ø300
- 810 ml de collecteurs BA Ø400
- 240 ml de collecteurs BA Ø500
- 30 ml de collecteurs BA Ø600
- 98 regards de visite

Les débits de pointe des eaux pluviales se déversent dans le ruisseau des Quatre Moulins via 3 déversoirs d'orage situés rue Principale à hauteur de la rue du Moulin (1 déversoir) et de la rue du Pont (2 déversoirs).

Les eaux pluviales sont rejetées dans le ruisseau en 5 points (3 rejets rue Principale, 1 rejet rue des Moulins et 1 rejet rue des Prés).

Les effluents sont ensuite acheminés gravitairement vers la station d'épuration de Bettembourg.

3.2.2. STATION D'EPURATION

3.2.2.1 DESCRIPTIF DES OUVRAGES

Le traitement des effluents de la commune d'Escherange est assuré dans le cadre d'une convention, par la station d'épuration de Bettembourg au Luxembourg.
La convention prévoit que puissent être traités les effluents correspondant à 836 habitants.

La station d'épuration, mise en service en 1980, est de type boues activées à aération prolongée. Elle traite plus de 70 000 équivalents-habitants.

La station d'épuration de Bettembourg est tenue de respecter les normes de rejet luxembourgeoises.

3.2.2.2 QUALITE DU MILIEU RECEPTEUR

L'exutoire de la station d'épuration est l'Alzette sur le territoire Luxembourgeois.
Les données actuelles sur la qualité actuelle de l'Alzette ne sont pas précisées ici.